



# Commission déontologique

## du 2 décembre 2024



**Présents pour la CGT :** *Georges Pinol (rédaction nationale), Hubert Liao (réseau Outre-Mer) et Guillaume Le Gouic (Réseau régional).*

**Direction :** *Pascal Doucet Bon (président de la commission et directeur délégué à l'information), Alexandre Kara (directeur de l'information), Virginie Fichet (adjointe rédaction de l'information), Laure Haguenuer (directrice adjointe antenne et programmes), Delphine Vialanet (directrice numérique réseau régional), Pascale Lagorce (coordinatrice numérique réseau régional), et Léo Lemberton (adjoint direction de l'information réseau régional).*

### Une chaîne YouTube maison ?

Une chaîne YouTube intitulée « Complètement vous » reprenait des sujets de FTV sans rien mentionner des auteurs, de la date, etc. En septembre dernier, une organisation syndicale s'en était étonnée. Alors que la direction croyait que cette chaîne était hébergée à l'étranger, c'est en réalité une chaîne de la filiale France TV studios ! Pour l'instant, la chaîne est suspendue. Seuls les sujets pouvant se passer de lancements pourront être diffusés. Cet exemple nous informe que FTVS a accès au serveur de FTV. « *C'est une filiale 100% FTV* », répond la direction. Il n'empêche que cet accès en libre-service nous interpelle...

La publicité sur les réseaux sociaux ou la publicité des marques de sports à l'antenne sont revenus en débat lors de cette commission.

La direction dit être attentive au sujet. Elle affirme que, lorsqu'elle est informée d'un cas de publicité, elle réagit immédiatement. Et d'ajouter : « *Nous n'avons pas de police des réseaux sociaux. Donc des cas vont encore nous échapper.* » Pour les logos de marque de sport à l'antenne, la direction redit « *que le rapport de force entre un sportif et FTV ne nous est pas favorable* ». La direction rappelle que l'Arcom n'a pas rappelé à l'ordre FTV dernièrement. Au contraire, l'autorité de régulation souligne les efforts qui ont été faits par le groupe sur cette question.

### Réseau social X (ex-twitter) : partira, partira pas ?

Le directeur de l'information, Alexandre Kara, répond que ce débat a déjà eu lieu lors de la reprise de Twitter par Elon Musk. Néanmoins, cette question va être posée au prochain comité directeur. « *Pour l'instant, on avait plus d'avantages à y rester* ». Cette question peut aussi se poser pour le réseau social chinois Tik Tok. Et Alexandre Kara d'ajouter : « *Doit-on laisser la place aux fausses informations sur ses réseaux ?* » C'est tout le débat...

La direction tient à préciser qu'elle n'interdit pas à un journaliste d'avoir un compte sur l'un de ses réseaux sociaux...

## **Des réservistes sur la réserve ?**

Les réservistes peuvent-ils être amenés à traiter d'un sujet qui concerne leur administration ou corps de rattachement ? La direction répond qu'il est préférable que les concernés se déplacent d'eux même des sujets. La direction précise qu'elle n'a jamais eu à traiter ce genre de problème.

## **Règles de promotion**

Les journalistes auteurs de livres peuvent en faire la promotion sur les antennes de FTV. L'Arcom rappelle que cet usage est très encadré : l'intervention doit être liée à l'actualité, il faut avoir plusieurs auteurs invités dans la même émission et la promotion ne doit pas être laudative. Le SNJ CGT, lors d'une précédente commission, avait évoqué le cas d'une éditorialiste de FTV qui avait assuré la promotion de son bouquin dans une rubrique sur France Info. Elle était seule face à la journaliste qui l'interrogeait...

## **Neutralité philosophique ou impartialité ?**

Dans le règlement intérieur, la direction souhaite y introduire le terme de neutralité philosophique... La direction de l'information préfère le terme d'impartialité pour les journalistes. Et d'ajouter : « *Nous ne souhaitons pas influencer le débat qui doit avoir lieu dans d'autres instances* ».

La philosophie de la direction de l'information sera-t-elle entendue par la direction de FTV ?

## **Une charte sur l'IA bientôt sur l'intranet**

L'intelligence artificielle bouscule de plus en plus nos usages. C'est pourquoi, la direction de l'information a bâti une charte d'utilisation pour le groupe FTV. La sortie de cette charte est imminente. Manque plus que la signature de la présidente.

Le contenu de la charte sera accessible sur l'intranet.

D'ores et déjà, des essais avec l'IA sont en cours. Sur Dalet, par exemple, une IA permet la transcription de rushes.

Par ailleurs, la direction indique qu'un bac à sable a été lancé. Un bac à sable, c'est le surnom que l'on donne aux IA dont les comptes ne sortent pas de l'entreprise. Autrement dit, vous n'alimentez pas l'IA. L'outil employé à FTV c'est Mediagen. Il est en test depuis le début du mois de novembre.

## **Une intervention non autorisée...**

Lors de cette commission déontologie, le SNJ CGT FTV a soumis à la direction le cas d'une intervention d'un journaliste de la rédaction nationale sur la chaîne I24. Intervention sur les incidents survenus à Amsterdam après une rencontre de Coupe d'Europe de

football. Cette intervention n'a pas été soumise à autorisation. Pourtant, rappelle la direction, c'est une obligation. Un journaliste qui souhaite intervenir sur un autre media doit obtenir le feu vert de la direction de l'info. Le journaliste, précise la direction de l'info, avait été autorisé pour une période définie. Lors de son intervention, l'accord avait pris fin. Le journaliste a été rappelé à l'ordre. Et dorénavant ses interventions sur cette chaîne ne seront plus possibles.

## **C politique**

Une organisation syndicale estime que les propos tenus dans l'émission C'Politique concernant l'arrestation de Boualem Sansal, en Algérie posaient un problème. Des propos tenus sans recadrage de l'animateur du débat, par ailleurs figure de France Info, canal 27. La direction est en désaccord avec cette analyse. Elle estime au contraire que l'émission a tenté de décrypter les relations entre la France et l'Algérie.

## **Les bourdes du 20h**

C'est regrettable, mais nous assistons encore à des erreurs grossières à l'antenne. A chaque fois, le ou la présentatrice du journal de 20h doit présenter ses excuses. Ce fut le cas en octobre dernier.

Premier exemple, soulevé par le SNJ CGT, lors d'une chronique sur l'organisme France Stratégie. Le slogan apparu à l'antenne n'était pas le bon. Évaluer, anticiper, débattre et proposer » a été transformé en « Évaluer, anticiper, se planter » à l'antenne. Un slogan détourné sur les réseaux sociaux.

La direction explique que c'est le service infographie qui est allé chercher la source. « *C'est une erreur de leur part. Et d'ajouter « le service infographie et le journaliste en charge de la chronique ont été rappelés à l'ordre... »*

Quelque temps plus tard, pour illustrer la sortie du film Superman, une bande-annonce a été diffusée. Reprise sur le réseau social YouTube, il s'avère que cette BA était complètement fautive ! Les images, bien faites, ont été créées par un fan. En aucun cas, il ne s'agissait d'images de la production du film. Pour ce cas, aussi, la direction indique que la journaliste a été rappelée à l'ordre. La direction précise qu'on ne va pas chercher une source sur internet sans l'autorisation de l'auteur et sans que cela soit vérifié par les révéléateurs.

Pour éviter ce genre d'erreurs, la direction de l'information précise qu'elle va prendre des mesures fortes...

## **Des choix éditoriaux discutables et discutés**

Plusieurs questions concernant des choix éditoriaux très discutables ont fait l'objet de débats lors de cette commission. La direction précise à chaque fois que cela ne relève pas de la déontologie. Ce que nous contestons.

Le 26 octobre, en plein conflit social en Martinique, le journal de 20h diffuse un reportage sur la montagne Pelé. Un site classé au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis un an. La direction explique que les sujets touristiques font partie de l'info. Elle précise qu'entre le 8 octobre et le 13 novembre, il y a eu 18 sujets (off) sur l'actualité sociale en Martinique.

Très bien, mais les organisations syndicales ont indiqué à la direction que la diffusion du sujet sur la montagne Pelé aurait très bien pu être décalée plus tard...

Enfin, au sujet des heurts survenus après une rencontre de Coupe d'Europe de football à Amsterdam, là encore, on note un fort déséquilibre entre les actes antisémites perpétrés par des supporters hollandais (3/4 du sujet) des actes anti-palestiniens par des supporters du Maccabi Tel Aviv (quelques secondes dans le sujet).

Pour la direction, dès le 8 novembre, l'enquête néerlandaise l'a confirmé, les actes antisémites étaient bien supérieurs aux actes anti-palestiniens. La direction de l'info, estime que la couverture, à cette date, était donc conforme à la réalité.

## Règles de floutage

Le SNJ CGT s'est étonné de voir dans un reportage diffusé dans le 20h, le témoignage, face caméra, d'un proviseur de lycée menacé de mort après avoir demandé à une étudiante de retirer son voile.

Pour garantir l'anonymat d'un témoignage, la direction indiquait pourtant qu'il était préférable de ne pas réaliser d'interview face caméra. Et ce, afin que l'Intelligence artificielle ne soit utilisée pour déflouter la personne. Et ainsi obtenir un portrait-robot de la personne interrogée.

La direction explique que dans l'exemple évoqué, il y a eu une double anonymisation de la personne. Donc impossible pour l'IA de créer un portrait-robot. Dans tous les cas, précise la direction de l'information, une discussion entre l'encadrement et la réaction en chef est indispensable avant le tournage pour savoir de quelle manière on doit procéder pour préserver l'anonymat des personnes. Désormais, il est fortement recommandé de ne pas réaliser l'interview d'une personne qui souhaite être anonymisée chez elle ou dans un endroit qui est familier.

## Numérique régional

- **Photo non adaptée**

Une photo parue sur un site régional pour illustrer un accident montre une personne parfaitement reconnaissable et en mauvaise posture. La direction du numérique régional admet que la photo n'était pas adaptée et ne respectait pas la dignité de la personne. Par ailleurs, aucune mention dans la légende n'indiquait qu'il s'agissait d'une photo d'illustration prise par les sapeurs-pompiers lors d'un exercice ! Depuis, l'article été republié avec une autre photo.

Un article de communication qui ne dit pas son nom

Sur le site d'une antenne régionale est paru un article pour expliquer le remplacement du logo France 3 par « ICI ».

Sur la page, l'internaute n'est pas informé qu'il a été écrit par le service communication. La direction régionale estimant que cela n'était pas nécessaire.

A l'image de ce qui se fait en presse écrite, les organisations syndicales demandent une police et une présentation différente lorsqu'il s'agit d'un article de communication. La direction numérique régionale explique qu'elle travaille sur le sujet. Il est temps...

- **Republications en Paca**

En région Paca, des republications d'articles, pour certains très anciens, ne semblent pas poser de problème à la direction régionale. Dans certains cas, l'auteur est décédé, dans d'autres, le sujet n'est plus vraiment d'actualité (émission arrêtée ou site évoqué fermé).

En guise de réponse, la direction du numérique régional nous vend sa stratégie. Une stratégie de republication qui, selon elle, a porté ses fruits notamment en période de basse activité (été ou vacances de Noël). La direction admet que pour les exemples cités, les publications sont trop anciennes. Elle indique que les règles vont être rappelées car non adaptées aux préconisations.

Les organisations syndicales déplorent que le rédacteur d'un article republié ne soit jamais informé. Cela pose un problème évident de crédibilité.

Autre exemple avec le site de France Bleu. Depuis quelque temps, des articles signés, non par son auteur, mais par l'antenne concernée fleurissent sur ce site.

La direction nous apprend qu'il s'agit le plus souvent d'articles rédigés par les coordinateurs régionaux (au nombre de 8 selon l'organigramme du réseau régional) à partir de sujets des locales de France 3.

Dans ce cas aussi qui doit signer l'article ? L'auteur du commentaire ? Celui qui reprend le commentaire et qui rédige ensuite l'article ? En cas de problème avec cette publication, qui est responsable ? Autant de questions sans réponse de la part de la direction.

## **Information régionale**

- **Boycott et stagiaires**

En Alsace, un journaliste œuvrant pour les programmes a appelé, sur les réseaux sociaux, au boycott de Science Po suite à la suspension de son partenariat d'échange d'étudiants avec l'université Reichman, basée à Herzliya, au nord de Tel Aviv, en Israël. Il explique aussi qu'il suspend les demandes de stages (à FTV) provenant d'élèves de l'école !

Lorsqu'elle a appris l'existence de cet appel au boycott, la direction régionale a convoqué le journaliste pour un recadrage. Et non, ce salarié n'est pas chargé de trier les candidatures des stagiaires de Science Po !

Si on jette un coup d'œil sur le compte Facebook de ce journaliste, on peut y lire des posts demandant le rétablissement du partenariat de Science Po avec l'université israélienne ou y voir la Une du JDD affirmant que les images diffusées par Complément d'enquête sur Gérard Depardieu sont bidons...

- **Des sujets calés par des communicants ?**

Le SNJ CGT s'étonne qu'un rédacteur en chef adjoint de Besançon ait proposé un reportage entièrement calé par une agence de communication travaillant pour l'Agence de l'eau. La direction indique qu'il s'agissait en réalité d'une conférence de presse de l'Agence de l'eau. Selon elle, l'agence de communication suggérait d'interroger certaines personnes. Les journalistes auraient mal compris ? Bien sûr que non, puisqu'un planning

écrit a bien été établi par l'agence de communication et remis par le recteur en chef adjoint au rédacteur. Une feuille de route ou était mentionné les horaires et le nom des personnes à interroger.

La direction rappelle qu'un sujet ne doit pas être calé par des communicants. A bon entendeur...

- **Vendée Globe : « On a déjà eu quelqu'un de chez vous ! »**

Des journalistes de France 3 Pays de la Loire assurant la couverture du Vendée Globe aux Sables-d'Olonne se sont étonnés de voir le service communication faire des interviews avec les skippers ou avec les équipes de ces derniers. Certains journalistes se sont vu répondre lors de calage : " On a déjà eu quelqu'un de chez vous."

Le SNJ CGT demande que soit clairement redéfini le périmètre de chacun. La direction répond qu'il ne s'agit pas d'une question de déontologie. Elle précise que la communication est tout à fait dans son rôle d'assurer la promotion des événements sur les antennes en réalisant des vidéos. Vidéos réalisées avec des UTN (Unité de tournage numérique), explique-t-elle. Sauf que, conformément à l'accord sur l'utilisation des UTS (Unité de tournage smartphone), les UTN (qui sont en réalité des UTS) ne peuvent être utilisés par les JRI, OPV ou rédacteur possédant la compétence complémentaire JRI.

Une clarification de la direction s'impose en effet...

Le 9 décembre 2024